

## **COMPTE-RENDU DE SEANCE**

### DU COMITE DE DIRECTION

### COUTANCES TOURISME *Portes du Cotentin*

Séance du 20 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 20 juin à 18h, le comité de direction de Coutances Tourisme Portes du Cotentin, dûment convoqué par Madame la présidente, s'est réuni dans le petit salon de la mairie de Coutances, sous la présidence de **Madame Valérie LECONTE**.

#### L'ordre du jour est le suivant :

1. Validation du compte-rendu du dernier comité de direction,
2. Bilan Jazz sous les Pommiers / Jazz in Couette – Fréquentation,
3. Groupe Qualité de destination : rapport du 1<sup>er</sup> trimestre 2024,
4. Information sur l'avancée du Label Tourisme et Handicap,
5. Point sur les conventionnements des partenariats 2024,
6. Actualisation des tarifs des produits et prestations de service,
7. Remboursement des frais de mission,
8. Astreintes saison 2024,
9. Questions - informations diverses.

---

#### Présents :

Mesdames Sylvaine BOURY, Rose-Marie DUVAL, Béatrice GOSSELIN, Valérie LECONTE, Martine LE MEUR-TIPHAIGNE, Sophie LENOTRE.  
Messieurs Jacky BRIONNE, Jean-Luc BONNIER, Martial SALVI.

#### Absent(e)s excusé(e)s ayant donné pouvoir :

Monsieur Philippe D'ANTERROCHES ayant donné pouvoir à Madame Valérie LECONTE,  
Madame Catherine de LA HOUGUE ayant donné pouvoir à Monsieur Martial SALVI,  
Madame Aurélie GIGAN ayant donné pouvoir à Madame Rose-Marie DUVAL,  
Madame Dominique IMBERT ayant donné pouvoir à Madame Valérie LECONTE,  
Monsieur Jean-Louis SION ayant donné pouvoir à Madame Martine LE MEUR TIPHAIGNE,

#### Absent(e)s excusé(e)s :

Mesdames Anne HAREL, Valérie MERLEN, Majda TARDY-ZLASSI.  
Monsieur Frédéric DHOMBRES.

#### Absent(e)s :

Messieurs Jacky GAILLET, Philippe HARDY, Emmanuel HEUSSER (*démissionnaire*), Yves STURBEAUX.  
Mesdames Pauline LAINE, Françoise GUILLON, Anne VILLAIN.

#### Invité(e)s :

Madame Janick GAILLARD-PRETI, agent comptable de l'EPIC (excusée),  
Monsieur Jacky BIDOT, président de Coutances mer et bocage (excusé),  
Monsieur Vincent HARDEL, DGA Coutances mer et bocage en charge du tourisme (excusé),  
Monsieur Jérôme MARIE, DGS de Coutances mer et bocage (excusé),  
Monsieur Laurent MAZURIE, DGSA de Coutances mer et bocage (excusé),  
Madame Adeline HELAINE, directrice-adjointe,  
Madame Laurence RACINE, directrice.

Désignation d'un secrétaire de séance : Madame Laurence RACINE.

Madame LECONTE remercie les présents, excuse les absents, attribue les pouvoirs, rappelle l'ordre du jour et ouvre la séance à 18h05.

## N° 1 - Validation du compte-rendu du dernier comité de direction

Après l'exposé de Madame LECONTE, présidente, le comité de direction APPROUVE à l'unanimité des membres présents le compte-rendu de la dernière réunion du comité de direction du 15 avril 2024 qui a été préalablement adressé à l'ensemble des membres.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, les membres du comité de direction VALIDENT le compte-rendu du dernier comité de direction de l'EPIC Coutances Tourisme, Portes du Cotentin, du 15 avril 2024.  
Ainsi fait et délibéré.

## N° 2 - Information : Bilan Jazz Sous les Pommiers / Jazz in Couette - du 4 au 11 mai 2024 - Fréquentation

Madame RACINE dresse un bilan détaillé de la fréquentation touristique pendant le festival Jazz sous les pommiers 2024. Il en ressort les éléments suivants :

Relatif à l'Accueil touristique des bureaux, il a été constaté une augmentation de **+27 %** de la fréquentation au bureau de Coutances (météo parfaite, deux jours fériés consécutifs, grandes marées du mardi au jeudi), soit un total de **1 488** personnes accueillies durant toute la semaine. Pendant le festival, Emilie, stagiaire BTS tourisme a assuré un pré-accueil du public aux portes du bureaux de Coutances "Point Info Jazz". Ce filtre a été très apprécié et a permis de désengorger l'office de tourisme lors des périodes de fortes affluences. Le pic de la fréquentation a été constaté le premier samedi et les deux jours fériés. Seulement **2.3%** d'étrangers ont été accueillis cette semaine-là.

Le dispositif Jazz in Couette, a permis l'ouverture de **299** nuitées supplémentaires sur l'ensemble du festival soit **65** de plus qu'en 2023. **19** hébergeurs ont participé cette année pour **34** couettes. Le taux d'occupation moyen était de **49%** sur toute la semaine avec un pic de fréquentation pendant le week-end de l'Ascension où le taux d'occupation a atteint **85%**.

Les participations des hébergeurs (demandée pour la gestion des réservations des nuitées) a généré un chiffre d'affaires de 450 € pour l'EPIC (+5% par rapport à 2023) et environ **161 €** de taxe de séjour récolté (**+61%**, ce fort taux d'augmentation s'explique surtout par l'augmentation des tarifs de la taxe de séjour depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024). Le chiffre d'affaires réalisé par les hébergeurs du dispositif s'élève à **8 055 € (+18,5%)**.

Madame RACINE dresse un bilan de la fréquentation touristique des bureaux pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 avril 2024.

Il a été constaté les éléments suivants :

**6 819 visiteurs** ont été accueillis dans tous les BIT (**+8% par rapport à 2023**) et **4 375 demandes** ont été traitées (**+15,13% par rapport à 2023**).

En détail, **2 460** personnes (+4,19% par rapport à 2023) ont été reçues au bureau d'Agon-Coutainville, **2 236** (+3,56% par rapport à 2023) au bureau de Coutances, **1 095** (+5,69% par rapport à 2023) au bureau d'Hauteville-sur-mer, **352** (+18,91% par rapport à 2023) au bureau de Gouville-

sur-Mer, 507 (+86,39% par rapport à 2023) au bureau de Gavray-sur-Sienne et 169 (-10,10% par rapport à 2023) au bureau de Blainville-sur-mer.

**Le bureau d'Agon-Coutainville a comptabilisé 1 627 (+7,25% par rapport à 2023), le bureau de Coutances : 1 383 (+10,46% par rapport à 2023), Hauteville-sur-Mer: 701 (+23,19% par rapport à 2023), Gouville-sur-Mer : 212 (+26,19% par rapport à 2023), Gavray-sur-Sienne : 347 (+87,56% par rapport à 2023) et Blainville- sur-Mer: 105 (-3,66% par rapport à 2023). Les demandes concernent surtout les renseignements pratiques touristiques (17.05%), les manifestations et expositions (pour 15.35%), les sites et lieux de visite (pour 12.31%), et les renseignements pratiques non touristiques (pour 9.24%, suivi de près par la demande « service et prestations de l'office). On compte environ 1 demande pour moins de 2 visiteurs, ce qui se traduit par une réelle démarche du visiteur et une valorisation de la mission des conseillers en séjour.**

Madame LECONTE demande quelle est la nature des renseignements pratiques non touristiques. Madame RACINE répond qu'il peut s'agir des horaires des services publics et commerces alentours, des horaires des lignes de bus, des parkings bus ou en zone blanche, etc...

Les visiteurs sont pour 80.9% des Normands (dont 89% sont originaires de la Manche) ; 8.30% des visiteurs sont originaires de l'Île de France, 2.06% de Bretagne et 1% des Hauts de France. Pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 avril 2024, 97.29% des visiteurs sont des Français. Très peu d'étrangers ont été accueillis cet hiver : 1.23% des visiteurs sont du Royaume-Uni, 0.68% sont d'Allemagne et 0.27% des visiteurs sont de Belgique.

En ce qui concerne la **Création d'hébergements touristiques depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024 (jusqu'au 25 mai), on constate 73 ouvertures d'hébergements touristiques et majoritairement des meublés de tourisme (+4% par rapport à la même période en 2023) et 32 fermetures (+39% par rapport à la même période en 2023).**

---

### N° 3 - Information : Groupe Qualité de Destination : rapport du 1<sup>er</sup> trimestre

Le Groupe Qualité Destination (GQD) permet de mettre en avant les dysfonctionnements au niveau de la destination et trouver des solutions. Cette année nous avons mis en place un questionnaire de satisfaction après chaque Tchat en ligne et le questionnaire de satisfaction papier est désormais en libre-service, mais très peu rempli par les visiteurs.

Madame RACINE présente en détail le bilan du rapport qualité du 1<sup>er</sup> trimestre 2024. Il en ressort les éléments suivants :

- 28 questionnaires de satisfaction ont été remplis ce trimestre. Durant ce début de période hivernale, les bureaux accueillent principalement des locaux et des résidents secondaires.
- 46.9% des visiteurs ont déjà consulté le site internet [www.tourisme-coutances.fr](http://www.tourisme-coutances.fr),
- 26/28 personnes ont donné une note entre 9 et 10, 1 personne a donné une note entre 7 et 8, et 1 personne a donné une note entre 1 et 6.
- 18 questionnaires ont été remplis durant cette période sur les bornes tactiles. Les gens sont très satisfaits de toutes les informations fournies par la borne.

Nous avons enregistré 50 remarques orales positives et 30 remarques négatives :

Les remarques positives concernent : le guide des marées disponible dès le début de l'année, l'accueil reçu au sein des offices et les bons conseils donnés, le carnet de voyage toujours aussi beau, les locaux du BIT de Coutances et Hauteville-sur-Mer et les nombreux circuits de randonnées.

Les remarques négatives concernent :

- La fermeture des BIT pendant les vacances de Noël
- Beaucoup de sites touristiques fermés pendant la période hivernale (abbaye, zoo etc...)
- Pas de drapeaux Normands en vente (nous en avons depuis le mois d'avril)

→ Pas de transports en commun de la côte vers Coutances

7 incidents techniques ont été enregistrés durant ce trimestre :

- problème de téléphone à Agon-Coutainville suite à l'installation de la fibre
- problème de chauffage à Gavray

En ce qui concerne les suggestions, **10** au total, elles proposent :

- d'avoir une carte postale Œil Bleu sur Hauteville-sur-Mer
- avoir un onglet agenda téléchargeable sur notre site internet
- avoir l'affiche du BIT d'Agon-Coutainville : Coutances et sa plage Coutainville

En revanche, aucune réclamation n'a été recensée ce trimestre.

**146** courriers ont été envoyés ce trimestre, les destinataires ont été très satisfaits du fait que la personne en charge du suivi courrier s'assure de la bonne réception de ceux-ci.

**10** notes ont été attribuées à nos sociaux professionnels sur le site internet :

- 5 notes de 10 (restaurant côté Saint-Pierre, Ibis Budget, Meublé de tourisme « La Baie »),
- 2 notes de 8 (Bon vieux temps-l'Aubergine, Camping municipal les Garennes),
- 1 note de 6 pour le jardin des plantes car interdit aux chiens,
- 1 note de 3 car « la nouvelle responsable du Casino d'Agon-Coutainville est nulle ».

Le tchat en ligne a reçu **28** mentions « bien » et **67** « très bien ». Les personnes sont agréablement surprises que ce soit une personne qui leur répond et non un robot.

Deux notes sur My Google Business

- 4\* pour le BIT de Hauteville-sur-Mer : bel accueil, bons renseignements
- 5\* pour le BIT de Coutances : Très accueillant, beaucoup de choix

---

## N° 4 - Information : avancée du Label Tourisme et Handicap

Depuis 2023, l'EPIC Coutances tourisme a relancé la démarche de labellisation Tourisme et Handicap pour 3 bureaux d'information touristique : Coutances, Agon-Coutainville et Hauteville-sur-mer.

Fin mars 2024, une visite de suivi a été réalisée par l'organisme « Coordination Handicap Normandie » pour passer en revue les points de vigilance des trois bureaux concernés. Certains points ont pu facilement être corrigés en interne par les équipes, d'autres demanderont des aménagements et travaux plus lourds de la part de la collectivité de tutelle. Certains points concernent tous les bureaux, d'autres un seul.

L'ensemble des points devant être révisés est notifié en détail aux membres du comité de direction.

Pour exemple les aménagements et corrections attendus sont : création d'une place PMR à proximité du bureau, une signalétique claire pour annoncer l'entrée du bureau et le cheminement jusqu'au guichet d'accueil, un réglage des portes automatiques, une signalétique spécifique et adaptée aux handicaps pour indiquer les horaires d'ouverture, les prix des produits boutique, la documentation, etc..., adapter la signalétique pour l'ascenseur, poser des bandes de guidage au sol, adapter les comptoirs, sensibiliser le personnel et le site internet.

Quelques points ont déjà été corrigés : le personnel a suivi une formation de sensibilisation aux handicaps, le site internet est pourvu d'une solution web inclusive « Lisio » adaptée aux handicaps, quelques visuels signalétiques ont été installés...Un rendez-vous est fixé fin juin avec le responsable des travaux de Coutances mer et bocage pour passer en revue l'ensemble des points.

Madame GOSSELIN demande pourquoi la démarche est engagée seulement dans 3 bureaux.

Madame RACINE répond que certains bureaux ne peuvent être labellisé du fait de leur agencement ou situation. Il a donc été décidé de commencer la démarche dans les bureaux ayant le plus de fréquentation et nécessitant le moins de travaux possibles. Au moment de l'engagement il avait notamment été évoqué un déménagement du bureau de Gavray-sur-Sienne, il valait mieux repousser l'engagement en attendant la position de la collectivité. La démarche sera étendue aux autres bureaux dans un second temps.

---

## N° 5 - Information : Point sur les conventions de partenariat 2024

Dans le cadre de son développement commercial, Coutances Tourisme s'associe avec plusieurs prestataires pour la vente de billetterie afin d'offrir les meilleurs services possibles aux touristes. Le plus souvent, Coutances tourisme se rémunère à hauteur de 10 % du prix de vente, le but étant de proposer une offre de service billetterie variée aux visiteurs.

Pour 2024, plusieurs conventions sont déjà signées. De nouveaux partenariats sont conclus depuis le dernier comité de direction :

- Service Archives Patrimoine et Musées de Coutances mer et bocage pour la vente de billets des visites guidées « Les Essentiels du Patrimoine » à destination des individuels, et des ateliers « Bonjour les enfants » pour les enfants 6 à 12 ans.
- Service Culture et Animation d'Agon-Coutainville pour la vente de billets pour les visites en calèche. Il est convenu une rémunération du service à hauteur de 10% du montant de la recette réalisée par l'EPIC.
- Les bateliers des marais du Cotentin pour la vente de croisières commentées à bord de la Rosée du soleil, pour la location de barque électrique ou encore pour des visites « privilèges ». Il est convenu une rémunération du service à hauteur de 10% du montant de la recette réalisée par l'EPIC.
- Tous à vélo pour la vente de billets pour les balades en vélo électrique à Agon-Coutainville et Hauteville-sur-mer et les sorties en Fat Bike. Il est convenu une rémunération du service à hauteur de 10% du montant de la recette réalisée par l'EPIC.
- Abbaye de Hambye pour la vente de droits d'entrée au site. Il est convenu une rémunération du service à hauteur de 10% du montant de la recette réalisée par l'EPIC.
- Mémorial de Caen pour la vente de droits d'entrée au site et permettant à nos visiteurs de bénéficier d'un tarif avantageux. Il est convenu une rémunération du service à hauteur de 10% du montant de la recette réalisée par l'EPIC.
- Comme un Cri jailli de la nuit pour la vente de billets pour le spectacle « Eté 44, un village normand épris de liberté » à Quettreville-sur-Sienne (Hyenville). Il est convenu une rémunération du service à hauteur de 10% du montant de la recette réalisée par l'EPIC.
- Mairie de Hauteville pour la prise de réservation des séances de Batucada.
- Association Animation Tourisme à Blainville sur mer pour la prise des inscriptions aux animations : Puce des couturières, Braderie d'été, Bourse aux jouets et livres d'enfants, Marché de Noël.
- Maison du tourisme à Gavray-sur-Sienne pour la prise d'inscriptions gratuites pour le « repas pour la paix ». Seules les réservations seront à la charge de l'EPIC. Le règlement se fera uniquement sur place. Aucune commission ne sera retenue.

---

## N°6 – Actualisation des tarifs des produits et prestations 2024

Vu le Code du Tourisme, notamment ses articles L.133-1 et suivants,

Vu la délibération de la communauté du bocage coutançais en date du 19 novembre 2014, laquelle a décidé de la création d'un office de tourisme constitué sous forme d'établissement public industriel et commercial (EPIC), doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière,

Vu l'article 2 des statuts de l'EPIC Coutances tourisme,



Conformément aux activités liées à la vente de prestations, animations ou produits boutique par l'EPIC, il est demandé aux membres du comité de direction d'actualiser la liste des tarifs applicables pour 2024.

*Cette liste sera mise à jour au fur et à mesure de la signature de conventions de partenariat pour la prévention de billetteries ou la vente de nouveaux produits et produits en dépôt.*

Changement(s) à noter : la liste des tarifs est annexée au présent compte-rendu.

**Nouvelles Billetteries en dépôt :**

- **Visites guidées « Les Essentiels du Patrimoine » avec le Service Archives, patrimoine et musée.** Plusieurs visites thématiques proposées tout l'été sur l'ensemble du territoire de Coutances mer et bocage. Le tarif de la visite est fixé à 4.00€ pour le plein tarif, 2€ pour le tarif réduit accordé à partir de 10 ans et jusqu'à 25 ans inclus, aux étudiants, aux demandeurs d'emploi, aux personnes en situation de handicap, aux guide-conférenciers, aux titulaires de la carte ICOMOS (sur justificatif). La gratuité est accordée aux enfants de 9 ans et moins. Aucune commission ne sera retenue par l'EPIC.
- **Visites guidées du château de Gratot « Visitez le château avec le Seigneur » avec le Service Archives, patrimoine et musée et le centre d'animation du Château de Gratot.** Le tarif de la visite est fixé à 6.50€ pour le plein tarif (dont 2.50 € reversés au château de Gratot au titre du droit d'entrée et 4 € au Service Archives, patrimoine et Musées reversés au titre de la visite), 4€ pour le tarif réduit accordé à partir de 10 ans et jusqu'à 25 ans inclus, aux étudiants, aux demandeurs d'emploi, aux personnes en situation de handicap, aux guide-conférenciers, aux titulaires de la carte ICOMOS (sur justificatif) tarif (dont 2.00 € reversés au château de Gratot au titre du droit d'entrée et 2.00 € au Service Archives, patrimoine et Musées reversés au titre de la visite). La gratuité est accordée aux enfants de 9 ans et moins. Aucune commission ne sera retenue par l'EPIC.
- **Ateliers « Bonjour les enfants » avec le Service Archives, patrimoine et musée.** Plusieurs ateliers thématiques proposés tout l'été aux enfants de 6 à 12 ans. Le tarif de la visite est fixé à 4.00€. Aucune commission ne sera retenue par l'EPIC.
- **Balades en calèche à Agon-Coutainville avec le Service Culture et Animation d'Agon-Coutainville.** Le Tarif à la séance est de 10 € dès 13 ans, 5.00€ pour les enfants de 4 à 12 ans et gratuit pour les moins de 3 ans. La commission retenue par l'EPIC sera de 10% du prix de vente par billet vendu.
- **Croisières commentées à bord de la Rosée du Soleil, location de barque électrique ou visites privilégiées avec les Bateliers des marais du Cotentin.** La commission retenue par l'EPIC sera de 10% du prix de vente par billet vendu.
- **Droits d'entrée au site de l'abbaye de Hambye en partenariat avec le Conseil départemental.** Le tarif du billet est fixé à 6.00 € par adulte, 3.00 € par enfant de 7 à 18 ans, un tarif réduit à 4.00 € est accordé sur justificatif, aux étudiants, demandeurs d'emploi et personnes en situation de handicap, un Pass famille à 12.00 € est accordé aux familles composées de 1 adulte et 2 enfants de 7 à 18 ans (gratuit à partir du 3ème enfant en âge de payer), un Pass famille à 18.00 € est accordé aux familles composées de 2 adultes et 2 enfants de 7 à 18 ans (gratuit à partir du 3ème enfant en âge de payer). La commission retenue par l'EPIC sera de 10% du prix de vente par billet vendu.
- **Balades commentées en vélo électrique ou sorties en Fat Bike avec « Tous à Vélo ».** Le tarif du billet est fixé à : Pour les balades en vélo électrique : 55.00 € par adulte, 25.00 € par enfant de 8 à 14 ans, 25.00 € pour les personnes ayant leur vélo, 150.00 € pour les familles de 2 adultes et 2 ou 3 enfants. Pour les sorties Fat Bike, le tarif est fixé à 45.00 € par adulte dès 15 ans et 30.00 € pour les enfants de 12 à 14 ans. La commission retenue par l'EPIC sera de 10% du prix de vente par billet vendu.
- **Droits d'entrée au Mémorial de Caen en partenariat avec le Mémorial de Caen.** Le tarif du billet est fixé à 14.50 € par personne. La gratuité est accordée aux enfants de moins de 10 ans. La commission retenue par l'EPIC sera de 10% du prix de vente par billet vendu.
- **Spectacle « Eté 44, un village normand épris de liberté » avec Comme un Cri jailli de la nuit.** La billetterie pour les droits d'accès au site ne sera pas proposée dans les offices de tourisme. Seule la

réserve des repas sera proposée. Une commission de 10% des billets vendus sera retenue par l'EPIC en rémunération du service.

Après l'exposé de Madame LECONTE,  
Après en avoir délibéré,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, soit à 14 voix pour, les membres du comité de direction VALIDENT les tarifs des produits et prestations pour 2024 tels que présentés.

Ainsi fait et délibéré.

## N°7 – Délibération : Remboursement frais de mission

Vu la Convention Collective Nationale des Organismes de Tourisme et notamment son article 18,

Vu l'article n°4 des statuts de l'EPIC Coutances tourisme,

Les employés de l'EPIC ainsi que les membres du comité de direction peuvent prétendre à une prise en charge des frais engagés à l'occasion d'un déplacement temporaire s'inscrivant dans le cadre d'une mission professionnelle ou nécessaire aux activités de l'EPIC. Conformément aux dispositions règlementaires, cette indemnité de mission, concerne les frais de transport, les frais de repas et d'hébergement. L'indemnisation est subordonnée à la production d'un état de frais détaillé. Sur demande, une avance peut être consentie. Dans ce cas de figure, un devis ou une estimation des frais doit être validé auprès de la Direction ou de la Présidence de l'EPIC.

Les amendes seront supportées par le conducteur du véhicule ou l'utilisateur du train.

Les déplacements entre le domicile et le lieu de travail ne donnent lieu à aucun remboursement de frais.

Les déplacements faisant l'objet d'un remboursement sont les frais engagés à l'occasion de déplacements temporaires effectués dans les cas suivants : mission, stage, formation... L'agent ou l'élu du comité de direction envoyé en mission, stage, formation... doit être muni d'un ordre de mission, signé par la Présidente ou la direction de l'EPIC Coutances tourisme.

Modalités d'indemnisation :



L'EPIC peut autoriser par la délivrance d'un ordre de mission, les agents ou membres du comité de direction, dès lors que l'intérêt du service le justifie, à utiliser leur véhicule. L'agent ou l'élu doit souscrire une police d'assurance garantissant d'une manière illimitée sa responsabilité au titre de tous les dommages pouvant découler de l'utilisation de son véhicule à des fins professionnelles.

L'agent ou l'élu est alors indemnisé de ses frais de transport, soit sur la base du justificatif du titre de transport, soit sur la base d'indemnités kilométriques. Aucune indemnisation n'est possible pour les dommages subis par le véhicule, ni au titre du remboursement des impôts, taxes et assurances acquittés pour son véhicule.

Les indemnités kilométriques correspondent à un montant alloué, par kilomètre, à l'agent ou l'élu utilisant son véhicule personnel pour les besoins du service. Ce montant dépend de la puissance fiscale du véhicule et de la distance. Le taux de remboursement retenu est celui fixé par la Convention Collective Nationale des Organismes de Tourisme n°3175 dans l'article 18, à savoir sur la base du barème fiscal en vigueur, sans pouvoir être supérieur au barème prévu pour un véhicule de 7 CV fiscaux.

Les frais de repas et d'hébergement sont remboursés sur justificatifs et selon les modalités prévues par la convention collective des organismes de tourisme.

Il est proposé aux membres du comité de direction, d'approuver les dispositions suivantes, relatives à l'indemnisation des déplacements réalisés dans le cadre des activités de l'EPIC :

Suivez-nous : [www.tourisme-coutances.fr](http://www.tourisme-coutances.fr)  

& partagez vos expériences : #coutancesnormandie

- o Pour les frais de transport : Soit remboursement des frais engagés sur justificatifs des titres de transport, soit versement d'une indemnité kilométrique en fonction de la distance effectuée et de la puissance fiscale du véhicule. Le taux de remboursement retenu est celui fixé par la Convention Collective Nationale des Organismes de Tourisme n°3175 dans l'article 18, sur la base du barème fiscal en vigueur, sans pouvoir être supérieur au barème prévu pour un véhicule de 7 CV fiscaux.
- o Pour les indemnités de repas et d'hébergement : remboursement sur justificatifs et selon les modalités prévues dans l'article 18 de la convention collective des organismes de tourisme.

---

Après l'exposé de Madame LECONTE,

Madame BOURY suggère un plafond de remboursement pour les indemnités de repas afin d'éviter tous débordements.

Après discussion, à l'unanimité, les membres du comité de direction décident de fixer cette limite à 20€ par repas et par personne. Le solde restera à la charge du bénéficiaire.

Après en avoir délibéré,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, soit à 14 voix pour, les membres du comité de direction **VALIDENT** les dispositions suivantes, relatives à l'indemnisation des déplacements réalisés dans le cadre des activités de l'EPIC :

- **Pour les frais de transport** : Soit remboursement des frais engagés sur justificatifs des titres de transport, soit versement d'une indemnité kilométrique en fonction de la distance effectuée et de la puissance fiscale du véhicule. Le taux de remboursement retenu est celui fixé par la Convention Collective Nationale des organismes de tourisme n°3175 dans l'article 18, sur la base du barème fiscal en vigueur, sans pouvoir être supérieur au barème prévu pour un véhicule de 7 CV fiscaux.

- **Pour les indemnités de repas et d'hébergement** : remboursement sur justificatifs et selon les modalités prévues dans l'article 18 de la convention collective des organismes de tourisme. Pour les indemnités de repas, un plafond de 20€ par personne et par repas a été fixé par les membres du comité de direction.

Ainsi fait et délibéré.

---

## N°8 – Information : astreintes été 2024

Dans un but de continuité du service public et pour veiller à la sécurité des biens et des personnes, un système d'astreinte encadré est mis en place en 2024.



L'office de tourisme est concerné et les trois membres de la direction seront, à tour de rôle, d'astreinte pendant les week-ends du 15 juin au 15 septembre 2024.

Madame RACINE informe les membres des modalités mises en place par Coutances mer et bocage pour assurer les astreintes pendant la période référencée.

Les agents d'astreinte ne sont pas retenus sur leur lieu de travail. Ils peuvent rentrer à leur domicile ou se déplacer tant qu'ils restent à proximité de leur lieu de travail et joignables. Si une urgence survient, ils sont appelés et peuvent être amenés à se déplacer pour une intervention physique. Un règlement a été établi après délibération des collectivités concernées et sur avis du comité social territorial.

La catégorie d'astreinte des agents de l'office de tourisme est qualifiée « d'astreinte de sécurité (pour les agents d'une autre filière que technique) ». La période concernée est du 15 juin au 15 septembre. Ce sont des astreintes de week-end, du vendredi soir 17h30 au lundi matin 8h. Il y a

---

Suivez-nous : [www.tourisme-coutances.fr](http://www.tourisme-coutances.fr)  

& partagez vos expériences : #coutancesnormandie



aussi des astreintes les jours fériés. Un téléphone portable dédié est fourni. Il est demandé aux agents de répondre aux sollicitations et intervenir physiquement si nécessaire pour les mesures n'ayant pu être programmées et bloquant le déroulement du travail au sein des offices de tourisme du territoire.

Les agents sont autorisés à s'absenter de leur domicile en demeurant à proximité de celui-ci afin de pouvoir rejoindre un lieu d'intervention en 40 mn environ.

Ces astreintes ouvrent droit à une rémunération de 109,28€ (brut) et un jour de repos.

La répartition est la suivante :

- |                                       |  |
|---------------------------------------|--|
| → 15 et 16 juin : Adeline Hélaïne     | → 15 août : Morgane Rouessay                             |
| → 22 et 23 juin : Laurence Racine     | → 17 et 18 août : Laurence Racine                        |
| → 29 et 30 juin : Morgane Rouessay    | → 24 et 25 août : Adeline Hélaïne                        |
| → 6 et 7 juillet : Laurence Racine    | → 31 août et 1 <sup>er</sup> septembre : Laurence Racine |
| → 13 et 14 juillet : Morgane Rouessay | → 7 et 8 septembre : Adeline Hélaïne                     |
| → 20 et 21 juillet : Adeline Hélaïne  | → 14 et 15 septembre : Morgane Rouessay                  |
| → 27 et 28 juillet : Morgane Rouessay |  |
| → 3 et 4 août : Laurence Racine       |  |
| → 10 et 11 août : Morgane Rouessay    |  |

Le calendrier a été transmis au personnel des différents bureaux de l'office de tourisme ainsi que le numéro de téléphone d'astreinte.

## N°9 - Questions / informations diverses

Mesdames RACINE et LE MEUR-TIPHAIGNE dressent un court résumé des derniers bouclages de la biennale des « Zendurances » et présentent aux membres le programme qui est distribué à chacun des membres.

**Madame RACINE** précise qu'une invitation va être envoyée pour le vernissage et lancement de l'exposition qui aura lieu le 29 juin 2024 à 17h à l'espace Saint-Nicolas de Coutances.

**Madame DUVAL** évoque la déception pour le musée Tancrede à Hauteville-la-Guichard qui n'a pu accueillir l'exposition des « Normands en Sicile », faute d'obtention des droits nécessaires.

*Aucune autre question n'a été posée. La séance est levée à 19h30.*

Fait à Coutances le 20 juin 2024

La présidente  
Valérie LECONTE



La secrétaire de séance  
Laurence RACINE

*Certifié rendu exécutoire par la présidente, le 20 juin 2024*